

N° 37287

Le 18 mai 2017

May 18, 2017

Coram : La juge en chef McLachlin et les
juges Abella, Moldaver, Karakatsanis,
Wagner, Gascon, Côté, Brown et Rowe

Coram: McLachlin C.J. and Abella,
Moldaver, Karakatsanis, Wagner, Gascon,
Côté, Brown and Rowe JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Centres dentaires Lapointe inc.

Centres dentaires Lapointe inc.

Demanderesse

Applicant

- et -

- and -

Commission des normes, de l'équité et de la
santé et sécurité au travail

Commission des normes, de l'équité et de la
santé et sécurité au travail

Intimée

Respondent

- et -

- and -

Tribunal administratif du travail

Administrative Labour Tribunal

Intervenant

Intervener

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de
l'arrêt de la Cour d'appel du Québec

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec

N° 37287

(Montréal), numéro 500-09-026314-161,
2016 QCCA 1503, daté du
15 septembre 2016, est rejetée sans dépens.

(Montréal), Number 500-09-026314-161,
2016 QCCA 1503, dated
September 15, 2016, is dismissed without
costs.

J.C.S.C.
J.S.C.C.